

AVIS DE COURSE

REGATE DE BASSIN NORD

18 octobre 2020

Plan d'eau de Saint CYR (86)

POITIERS ETUDIANT CLUB

Grade : 5B

Série(s) : OPTIMIST, LASER RADIAL, INTERSERIE DERIVEUR

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des séries : Optimist, Laser, 420, Interséries dériveur
- 3.2 Les bateaux admissibles pourront s'inscrire sur place en complétant le formulaire d'inscription et en s'acquittant des frais d'inscription.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription sont les suivants :

Série	Montant
dériveur simple	3 €
dériveur double	6 €

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	18/10/2020	9h30
Clôture des inscriptions	18/10/2020	11h30

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
18/10/2020	12 h 30	Toutes classes

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après : 16 h 30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type Technique
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est situé sur le plan d'eau de Saint Cyr.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

(c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux vainqueurs.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

13.1 Chaque participant est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,

- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,

- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,

- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19

- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

13.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid-19 dans son équipage doit immédiatement prévenir l'autorité organisatrice et quitter l'épreuve..

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A cette période, le niveau du plan d'eau risque d'être bas, il est donc judicieux de prévoir safran dérive peu fragile et de rechange (matériel école)

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : Yves Coignet yves.coignet86@gmail.com ou au 06 84 63 25 32